

DEPARTEMENT DU
DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
BESANCON

CANTON D'ORNANS

COMMUNE DE TREPOT 25620 (INSEE 25569)

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 7 avril 2025

Délibération n° 8-2025

Objet :

VOTE BP 2025

Date & affichage de convocation :
31/03/2025

- En nombre, les membres :
- en exercice : 13
 - présents : 9
 - ayant pris part au vote : 12
 - ayant donné procuration : 3

Résultat du vote :

Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mil-vingt-cinq, le sept avril à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de la commune de TREPOT, s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard MOUGIN, Maire.

Etaient présent(e)s : Mme Nathalie BULLE, Mme Sabrina HANRIOT-COLIN, M. Stéphane HENRIOT-COLIN, M. Mathieu JUILLARD, Mme Stéphanie MILLET, M. Gérard MOUGIN, M. Denis PERROT, M. Pierre PROST, M. Didier TAILLARD.

Absent(e)s excusé(e)s avec procuration : Mme Sophie BARTOLOZZI donne procuration à Mme Stéphanie MILLER, Mme Marine LATHÉLIER donne procuration à Mme Nathalie PERROT, M. Jean-Claude DOLE donne procuration à Mme Sabrina HANRIOT-COLIN.

Absent(e)s non excusé(e)s : Mme Céline VUITTON

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil, M. Stéphane HENRIOT-COLIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Président déclare la séance ouverte.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2025 à savoir :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Total dépenses	500 091.80 €	Total dépenses	289 572.00 €
Total recettes	711 079.47 €	Total recettes	289 572.00 €

Le Conseil Municipal reconnaît un excédent de fonctionnement de 130 588.55 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section ; autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré en séance à Trepot les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard MOUGIN

